

**CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE**  
**Séance du mardi 14 avril 2026**  
**Procès-Verbal**  
**sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal**

**Présents** : Daniel SEGUT, Pascale BERTHET, Franck LECOULTRE, Céline VANDELLE, Jacques COMBE, Christelle JOLY, Christian MAIRE, Geneviève MARTIN, Jude-Marie BRENIAUX, Delphine MICHEL, Christiane VACELET, Pierre-Baptiste MOUREY, Laure DUPONT, Franck RODOT, Pauline BOTEBOL, Claude RAGONDET.

**Absents excusés** : Bénédicte MARGERIE (pouvoir à Laure DUPONT), Hubert POULET (pouvoir à Pascale BERTHET), Serge JOLY.

**Secrétaire de séance** : Christelle JOLY

**Secrétaire de mairie** : Sonia BARBAUD

***Ouverture de la séance à 19h***

**1/ Approbation du procès-verbal d'installation du conseil du 20 mars 2026**

Pas d'observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 20/03/2026 est approuvé à l'unanimité.

**Délibérations n° 026 à 033 :**

**2/ Taux des taxes locales**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.03 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.54 %

POUR à l'unanimité

**3/ Budgets Primitifs 2026**

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2026 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes tels que :

- **BUDGET PRINCIPAL :**
  - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 273 586.51 €
  - o Recettes et dépenses d'investissement : 1 112 32.28 €
- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**
  - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 181 925.74 €
  - o Recettes et dépenses d'investissement : 1 408 094.48 €
- **BUDGET ANNEXE COMMERCES :**
  - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 81 212.88 €
  - o Recettes et dépenses d'investissement : 51 076.53 €

POUR à l'unanimité

**4/ SIDEC : effacement des réseaux secs Impasse des Sapins et Rue de La Pérouse - CRANÇOT**

Le Conseil Municipal approuve le programme de travaux défini conformément aux plans présentés, approuve les conditions financières : montant total de la participation communale aux travaux : 204 661.88 € et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation.

POUR à l'unanimité

## **5/ SIDEC : remplacement de lampes sodium par des leds – CRANÇOT et MIREBEL**

Dans le cadre du programme d'éclairage public, le Conseil Municipal décide de procéder au remplacement des lampes sodium restantes sur les villages de Crançot et Mirebel, approuve le dossier du SIDEC pour un montant de 8 270.34€ et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation.

POUR à l'unanimité

## **6/ Travaux d'eaux pluviales Impasse des Sapins - CRANÇOT**

Des travaux d'eaux pluviales sont à réaliser sur l'Impasse des Sapins à CRANÇOT.

Le Conseil Municipal, ACCEPTE le devis présenté par EIFFAGE pour un montant de 37 114 € HT et AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne réalisation.

POUR à l'unanimité

## **7/ Subventions 2026**

Le Conseil Municipal décide, dans un premier temps, de verser une subvention 2026 :

- A l'APEPP : 300€
- Aux scouts pour leur projet au Sénégal « Terre'Anga » : 200 €

Les autres demandes seront d'abord étudiées en commission des finances.

POUR à l'unanimité

## **8/ Don de parcelle de bois**

Monsieur le Maire expose que Mme Françoise MILLET et son fils Johann MILLET souhaitent faire don à la commune d'une parcelle de bois attenante à la forêt communale à GRANGES SUR BAUME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de devenir propriétaire de cette parcelle cadastrée 260 ZD 28 « Combe Au Gyp » d'une superficie de 37a68ca ;

DIT QUE la commune paiera les frais de notaire inhérent à cet acte ;

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier et à se rendre chez le notaire pour la signature de l'acte

Le Conseil municipal remercie M. et Mme MILLET pour leur générosité

POUR à l'unanimité

## **9/ Gestion des locations de la salle polyvalente de Crançot**

Christian MAIRE explique le besoin de bénévoles pour gérer les locations de la salle polyvalente de Crançot pour faire l'état des lieux d'entrée et de sorties, gérer les week-ends de location, le retour des clés, etc.....

Jude-Marie BRENIAUX, Pierre-Baptiste MOUREY et Céline VANDELLE sont d'accord pour participer. Ils seront donc 5 à gérer ces locations.

## **5/ Questions et informations diverses**

- Le boucher de La Marre qui vient déjà avec son camion le vendredi soir le sera aussi les dimanches matin
- Rénovation de la sacristie de l'église de Mirebel : un pot de l'amitié est prévu après la messe du samedi 25 avril 2026 en remerciements
- 30 à l'heure dans le village : ⚠ des essais de 30 à l'heure vont être réalisés sur les villages de Crançot et Mirebel. Des panneaux seront mis en place dans les semaines à venir.  
Des panneaux spécifiques seront également installés aux abords de l'école.
- **Poules en divagation.** Plusieurs personnes se plaignent de ces poules en divagation. Courrier et rencontre ont été faits. Les poules vont de plus en plus loin et traversent la route ; ce qui menace la sécurité. La gendarmerie doit intervenir dans le cadre d'une conciliation.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15*

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 19 mai à 20h

Le Maire, Daniel SEGUT

La secrétaire de séance, Christelle JOLY